

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

## VILLE D'AUTUN

### DECISION

Portant sur la signature de deux contrats de prêt d'œuvre entre la ville d'Autun et la ville de Suresnes

**N ° 102-2026 / DMP**

**Le Maire de la ville d'Autun,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'Autun pour une partie des dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté du maire n°183 du 03 avril 2026 portant délégation de fonction, subdélégation d'attribution et de signature à Madame Cathy Nicolao, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel ;

**Vu** l'alinéa 5 de l'article L.2122-22 du même code ;

**Vu** le contrat de prêt concernant les objets prêtés par le muséum d'histoire naturelle Jacques de La Comble ;

**Vu** le contrat de prêt concernant les objets prêtés par le Panoptique d'Autun, musée Rolin ;

**Considérant** le souhait de la ville d'Autun de développer des partenariats avec les institutions muséales et scientifiques de l'ensemble du territoire, d'offrir une programmation attractive et diversifiée tant locale que nationale et internationale, de faire émerger une identité et une visibilité de son patrimoine et du musée Rolin.

**Article 1 : AUTORISE** la signature d'un contrat de prêt pour deux sculptures (bronze, fonte à la cire perdue) - Homme appuyé sur une pelle des deux mains ou Travailleur debout tenant une bêche - n° inv. : CH 347 - Bineur ou Homme à la houe avec la ville de Suresnes pour une exposition intitulée « *Le corps au travail* », qui se déroulera du 15 octobre 2026 au 20 juin 2027 au musée d'histoire Urbaine et Sociale de Suresnes.

**Article 2 : PRECISE** que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal en faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 27 mai 2026

Le Maire,

Par délégation, la 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Cathy NICOLAO-VERDENET

